

Saint-Maur compte 186 kilomètres de voirie à entretenir. L'entretien des avenues et des rues de notre ville participe à rendre agréable notre cadre de vie. Chaque année, dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement, un programme de réfection des voiries est établi et mis en œuvre.

L'avenue Pierre Brossolette est concernée cette année par ce programme d'entretien. Ces travaux démarreront très prochainement.

Localisation

AVENUE PIERRE BROSSOLETTE

Nature des travaux

Réfection de chaussée

- Travaux de rabotage de la chaussée ;
- Réfection du revêtement de la chaussée ;
- Remise en état ponctuelle de caniveaux ;
- Mise en conformité des traversées piétonnes pour les PMR

Reprise ponctuelle des trottoirs

- Reprise de l'aménagement de l'intersection entre l'avenue Gabriel Péri et l'avenue Pierre Brossolette
- Marquage au sol de la signalisation horizontale

Coût

770 000 € TTC



➤ Déroulement des travaux

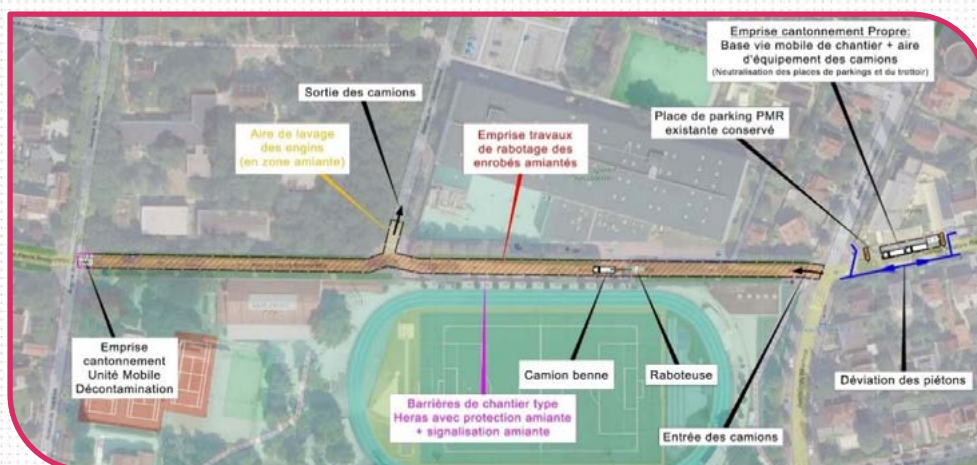
■ Phases 1 à 3 du 20 octobre au 25 novembre 2025

- Phase 1 : travaux de chaussée entre l'avenue du Réservoir et l'avenue de Neptune ;
- Phase 2 : travaux de réfection ponctuelle de trottoirs sur l'ensemble de la voie ;
- Phase 3 : travaux de chaussée entre l'avenue de Neptune et l'avenue Gabriel Péri.

➤ Phase 1 détaillée – du 20 au 31 octobre

■ Travaux de chaussée entre l'avenue du Réservoir et l'avenue de Neptune

- Stationnement interdit dans le tronçon à partir du 20 octobre ;
- Circulation interdite entre le 27 et le 31 octobre dont 2 jours confinés dans toute l'emprise du chantier clos ;
- Réfection du tapis du 29 au 31 octobre ;
- Stationnement des véhicules des résidents de l'avenue Pierre Brossolette sur les voies transversales ;
- Maintien du cheminement piéton sur les trottoirs.



➤ Phase 2 détaillée – du 3 au 7 novembre

■ Travaux de réfection ponctuelle de trottoirs

- Démolition des parties de revêtements dégradés ;
- Revêtement du trottoir ;
- Mise en conformité accessibilité des traversées piétonnes.

Phase 3 détaillée – du 12 au 25 novembre

■ Travaux de chaussée entre l'avenue de Neptune et l'avenue Gabriel Péri

- Stationnement interdit dans le tronçon à partir du 12 novembre ;
- Circulation interdite entre le 18 et le 25 novembre dont 2 jours confinés dans toute l'emprise du chantier clos ;
- Réfection du tapis du 20 au 25 novembre ;
- Stationnement des véhicules des résidents de l'avenue Pierre Brossolette sur les voies transversales ;
- Maintien du cheminement piéton sur les trottoirs.



Pendant le chantier

■ Le périmètre du chantier sera entièrement clos pendant les opérations de retrait des enrobés de la chaussée

- Le diagnostic préalable et obligatoire à toute opération de travaux sur l'enrobé des chaussées montre la présence de chrysotile, composante de l'amiante ;
- Par sécurité, seules les personnes habilitées seront autorisées à pénétrer dans l'emprise du chantier ;
- Procédés de travaux spécifiques dans le traitement du retrait de la chaussée et dans le stockage des déchets ;
- Mise en place de protections spécifiques pour le personnel travaillant sur le chantier et les riverains ;

■ La circulation et le stationnement seront interdits dans l'emprise du chantier durant toute la phase de démolition du revêtement de chaussée.

■ La circulation sera modifiée dans les voies transversales durant la période des travaux de démolition du revêtement de chaussée.

■ Déviation des lignes de bus 306 et N35

